

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS VICE-PRESIDENTS

~~~~~

Le vingt décembre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice CALMÉJANE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. CALMÉJANE Patrice, Maire, M. MAGE Pierre-Etienne, Mme BARRAUD Amélie, MM. LE MASSON Gilbert, MASURE Marc, Mme HERNU-LEMOINE Corinne, M. REVERCHON Rodolphe, Mme BOYER Marine, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mme LEFEVRE Laura, Adjointes au Maire, Mme MERLIN Brigitte, M. NIVET Gérard, Mme PAGANELLI Christine, MM. SAMBA Stanislas, DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, GARAMPON Marc, Mmes METTEIL Magali, CALMELS Alicia, LENTZ Elizabete, MM. CHAFOUK Yacine, SASIA Quentin, KALANYAN Aram, ACQUAVIVA François, Mmes LECOEUR Anne, HECK Isabelle, M. MALLET Eric, Mme PAOLANTONACCI Pascale, MM. PRINCE Patrick, BLUTEAU Jean-Michel, M. DAYDIE Marc, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme BERGOUGNIOU Françoise, Adjointe au Maire, par M. MAGE, Mme CAILLEUX Pascale, Conseillère Municipale, par M. CALMÉJANE, Mme CARROY-ESCRIBANO Céline, Conseillère Municipale, par M. LE MASSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. KALANYAN.

~~~~~

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la formation des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil et à leur composition,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération du 20 décembre 2018, notamment l'article 31 fixant la liste des commissions comme suit :

- commission des finances et du budget,
- commission du développement économique,
- commission des affaires culturelles,
- commission de l'enfance et de la jeunesse,
- commission de la petite enfance,
- commission des bâtiments communaux,
- commission de l'environnement et des transports,
- commissions des actions sociales et de la santé,
- commission des sports,
- commission de l'urbanisme et de la voirie,
- commission de la sécurité et prévention,
- commission de la politique de la Ville.

et l'article 32 fixant la composition des commissions dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

VU la délibération n° 32 du 20 décembre 2018 fixant ainsi qu'il suit la composition des 12 commissions municipales susvisées :

- le Maire, Président,
- 10 membres répartis comme suit :
 - l'Adjoint, ou le Conseiller municipal délégué, désigné par le Maire,
 - 9 membres désignés selon le principe de la représentation proportionnelle, comme suit :
 - ↳ la « Liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble », qui a obtenu 6 sièges dans chaque commission avec 25 voix, désignera 6 membres dans chaque commission,
 - ↳ la liste « Réussir Villemomble ensemble », qui a obtenu 2 sièges dans chaque commission avec 7 voix, désignera 2 membres dans chaque commission,
 - ↳ la liste « Villemomble en commun, la gauche sociale, écologiste et solidaire », qui a obtenu 1 siège dans chaque commission avec 3 voix, désignera 1 membre dans chaque commission.

et désignant leurs membres,

Monsieur le Maire, à la suite de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018, propose d'installer les 12 commissions municipales, et de procéder à la désignation du Vice-Président qui pourra, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, Président de chaque commission, convoquer la commission et la présider,

Monsieur le Maire propose de désigner respectivement pour chaque commission, L'adjoint délégué ou le Conseiller Municipal délégué en qualité de Vice-Président de la commission concernée,
à l'unanimité,

Monsieur le Maire procède à l'installation des 12 commissions municipales, à savoir :

- commission des finances et du budget,
- commission du développement économique,
- commission des affaires culturelles,
- commission de l'enfance et de la jeunesse,
- commission de la petite enfance,
- commission des bâtiments communaux,
- commission de l'environnement et des transports,
- commissions des actions sociales et de la santé,
- commission des sports,
- commission de l'urbanisme et de la voirie,
- commission de la sécurité et prévention,
- commission de la politique de la Ville.

et à la désignation du vice-président qui pourra, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, convoquer la commission et la présider, à savoir :

- | | |
|---|--|
| ➤ M. Gilbert LE MASSON,
Adjoint au Maire délégué aux finances | Vice-Président de la Commission des Finances
et du Budget |
| ➤ M. Rodolphe REVERCHON,
Adjoint au Maire délégué au développement économique | Vice-Président de la Commission
du développement économique, |
| ➤ Mme Amélie BARRAUD
Adjointe au Maire déléguée aux affaires
culturelles | Vice-Présidente de la Commission des affaires
culturelles, |
| ➤ Mme Françoise BERGOUGNIOU
Adjointe au Maire déléguée à l'enseignement
et à la jeunesse | Vice-Président de la Commission de l'enfance
et de la jeunesse |
| ➤ Mme Marine BOYER
Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance | Vice-Présidente de la Commission de la petite
enfance |
| ➤ M. Pierre-Etienne MAGE
Adjoint au Maire délégué au patrimoine communal
et aux bâtiments | Vice-Président de la Commission des bâtiments
communaux, |
| ➤ Mme Laura LEFEVRE
Adjointe au Maire déléguée à l'environnement,
aux espaces verts et à l'écologie | Vice-Présidente de la Commission de
l'environnement et des transports |
| ➤ M. Marc MASURE
Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales | Vice-Présidente de la Commission des actions
sociales et de la santé, |
| ➤ Mme Corinne HERNU-LEMOINE
Adjointe au Maire déléguée au sport | Vice-Présidente de la Commission des sports, |
| ➤ M. Pierre-Etienne MAGE
Adjoint au Maire délégué à la voirie | Vice-Président de la Commission de l'urbanisme
et de la voirie, |
| ➤ M. Jean-Jacques PIETRASZEWSKI
Adjoint au Maire délégué à la sécurité
et prévention | Vice-Président de la Commission de la sécurité
et prévention, |
| ➤ M. Yacine CHAFOUK
Conseiller municipal délégué à la politique
de la Ville | Vice-Président de la Commission de la politique
de la Ville |

Le Maire,

Patrice CALMÉJANE